

Initiatives ministérielles

voudrait que la Chambre siège plus tôt les lundis, mardis et jeudis et plus tard les mercredis et vendredis.

Il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité de remplacer les journées de séance par des heures dont le nombre ira croissant.

Premièrement, la proposition de siéger les mercredis soirs et les vendredis après-midi est peu judicieuse. Comme on l'a déjà dit, pendant 85 ans, la Chambre n'a pas siégé les mercredis soirs, de manière à permettre aux députés de remplir leurs obligations extraparlimentaires ou leurs responsabilités familiales, qui exigent au moins une soirée libre par semaine. Le mercredi soir est, depuis presque le début du siècle, une soirée où ont lieu des réceptions chez les ambassades, des réunions avec des groupes d'intérêt et des groupes de visiteurs, activités qui sont planifiées des années à l'avance.

Le gouvernement propose maintenant de créer un chambardement qui n'est pas nécessaire. Il y a certainement des bureaucrates au Cabinet du premier ministre ou ailleurs qui, à cause de leur univers restreint, ne peuvent s'imaginer que les députés puissent être utiles à Ottawa ailleurs que sur la colline du Parlement.

La proposition visant à prolonger les heures de séance les vendredis est d'autant plus surprenante que c'était de simples députés conservateurs qui, il y a quelques années, avaient proposé l'arrangement actuel selon lequel la Chambre siège dès 10 heures les vendredis et s'ajourne à 15 heures afin de permettre aux députés d'assister aux activités prévues dans leur circonscription les vendredis soirs.

Le gouvernement soutient qu'il a besoin de ces heures additionnelles pour remplacer le temps qu'il perd pour légiférer en siégeant huit semaines de moins par année. On en vient à s'étonner de l'ignorance dont les bureaucrates du Conseil privé font preuve à l'égard du fonctionnement de la Chambre. Cependant, les fabricants de saucisses peuvent être jugés au nombre de saucisses qu'ils produisent à l'heure, mais les législateurs ne peuvent pas être jugés selon le nombre de jours et de semaines de séance. Selon moi, cette proposition repose sur de grossières erreurs de calcul de la part du gouvernement et il faut la retirer.

Il ne faut pas diminuer ou balayer du revers de la main avec tant de désinvolture l'application de ce principe aux journées dites de l'opposition qui sont, à vrai dire, des journées que le gouvernement consacre à l'étude des subsides, mais où c'est l'opposition qui choisit le sujet du débat. Le gouvernement propose de ramener le nombre

des journées de l'opposition de 25 à 20. Le gouvernement soutient que les heures ajoutées à la durée des séances compensent pour les journées perdues. En fait, la proposition réduit le nombre de sujets que l'opposition peut aborder avant d'être contrainte par le gouvernement de voter sur les montants dont il a besoin.

Les travaux des subsides sont la première raison pour laquelle la Couronne convoque le Parlement et le principe de l'opposition à certains crédits se retrouve au coeur de la démocratie parlementaire. Le système des journées d'opposition est le principal moyen de faire appliquer ce principe et il est tout à fait inacceptable de la part du gouvernement de tenter, sous prétexte de rendre le Parlement plus efficace, de miner gravement ce principe en réduisant de 20 p. 100 le nombre de sujets sur lesquels l'opposition peut exiger un débat.

Mais le projet gouvernemental de modification du Règlement a un autre aspect encore plus insidieux; c'est la disposition voulant que lorsque le gouvernement fait jouer sa majorité pour empêcher la Chambre de siéger au moment où les règles prévoient normalement des séances, le nombre de journées de l'opposition est encore réduit. En d'autres mots, si le gouvernement se sert de sa majorité pour imposer un ajournement de la fin mars au milieu de juin, pratiquement toutes les journées de l'opposition pourraient être éliminées. On sait que c'est justement en mars que le principal plan de dépenses du gouvernement pour l'année, le budget des dépenses principal, est présenté à la Chambre.

Dites-moi, madame la Présidente, est-ce juste?

M. Peterson: Ils ne veulent pas des règles de la démocratie.

M. Dingwall: Le gouvernement propose de se donner le moyen d'empêcher la Chambre des communes de soumettre son principal plan de dépenses à quelque examen que ce soit. Dans un tel cas, pourquoi même se donner la peine de convoquer le Parlement?

Plus tôt cette année, nous avons proposé au gouvernement de modifier la règle concernant les travaux des subsides pour que la répartition des journées de l'opposition ne soit pas déterminée en fonction du calendrier, mais en fonction de la nature du budget, de la nature de la demande de subsides que le gouvernement a soumise, à un moment donné, au Parlement. Nous estimions que cela donnerait au gouvernement une souplesse dont il a tant besoin tout en protégeant le droit du Parlement d'examiner les crédits et d'exprimer son opposition à ces crédits, s'il y a lieu.